



STLHE SAPES

Society for Teaching and Learning in Higher Education

La société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2021

JEUDI 18 JUIN 2021, 12 H-13 H HEURE DE L'EST

Sur la plate-forme Zoom

1. Bienvenue (D. Stockley)

Durée : 5 minutes

2. Approbation de l'ordre du jour (D. Stockley)

Durée : 2 minutes

MOTION I : Je propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2021 de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2020 (D. Stockley)

Durée : 5 minutes

Préparation : Consulter l'ébauche du procès-verbal de l'AGA de 2020 dont le lien figure ci-dessous (Documents de référence).

MOTION II : Je propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2020 de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

4. Rapport de la présidente (D. Stockley)

Durée : 5 minutes

5. Rapport de la trésorière (E. Cooperberg)

Durée : 10 minutes

Préparation : Consulter les états financiers vérifiés pour l'exercice 2020, dont le lien figure ci-dessous (Documents de référence).

a) Présentation et approbation des états financiers vérifiés pour l'exercice 2020.

MOTION III : Je propose d'approuver les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

b) Nomination du cabinet Arsenault Best Cameron Ellis Chartered Professional Accountants (IPE) en tant que vérificateurs pour l'exercice 2021.

MOTION IV : Je propose de nommer le cabinet Arsenault Best Cameron Ellis Chartered Professional Accountants en tant que vérificateurs des finances pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

6. Approbation de la modification au Règlement administratif No. 1 de la SAPES (M. Carey)

Durée : 5 minutes

Préparation : Consulter le Règlement administratif No. 1 annoté de la SAPES dont le lien figure ci-dessous (Documents de référence).

MOTION V : Pour approuver le Règlement administratif No. 1 modifié tel qu'adopté par le Conseil le 22 avril 2021.

7. Ratification de l'élection des nouveaux dirigeants et des nouvelles dirigeantes (M. Carey)

Durée : 5 minutes

MOTION VI : Je propose que les personnes suivantes, élues pour siéger au Conseil d'administration de la SAPES, soient ratifiées :

- (selon le résultat des élections)

8. Questions de la part des membres

9. Mots de clôture et ajournement

MOTION VII : Je propose d'offrir des mots de remerciements à tous et toutes les bénévoles qui ont donné tant de leur temps au cours de l'année écoulée pour soutenir la profession.

MOTION VIII : Je propose l'ajournement de l'assemblée générale annuelle.